



***LE PASSEPORT BIOMETRIQUE DANS LE VAL D'OISE dès le 14  
mai 2009***



**Edito :**

Nous vous avons annoncé dans Nucourt Com-Info n° 12 l'arrivée prochaine du passeport biométrique. Ce démarrage initialement prévu fin juin a été avancé au 14 mai.

Circulaire tardive, délais de réalisation, long week-end... font que c'est avec quelques jours de retard que vous avez cette information dans ce numéro spécial de Nucourt Com-Info.

Afin d'être aussi complet que possible nous vous livrons la totalité du document reçu de la préfecture.

## **La Préfecture...**

... recevra les dossiers par liaison sécurisée. Les agents de la Préfecture instruiront la demande et autoriseront la production et la délivrance du passeport.

### **Le passeport sera fabriqué...**

... à l'Imprimerie Nationale (DOUAI – 59) après instruction du dossier par les services de la Préfecture, comme cela se passait avec le passeport électronique. Les passeports seront acheminés en mairie par porteur.

### **Le passeport sera remis...**

... à son titulaire, aucune procuration ne sera acceptée. Une prise d'empreinte est effectuée afin d'identifier le titulaire. Le passeport sera obligatoirement délivré à la mairie du lieu de dépôt.

### **Le passeport biométrique sera valable...**

... 10 ans pour un majeur, 5 ans pour un mineur.

## **Le passeport biométrique coûtera...**

... 89 euros pour un majeur ; 45 euros pour un mineur de 15 ans et plus et 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans. 88 €; 44 €; 19 € si l'utilisateur fournit les photographies.

Les photographies peuvent être prises directement en mairie lors du dépôt de la demande. Toutefois, le demandeur peut amener ses photos d'identité qui doivent être conformes aux exigences réglementaires

## **Questions :**

En cas d'urgence, est-il possible de se faire délivrer un passeport dans des délais raccourcis ? La norme est le passeport de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

A titre exceptionnel et pour des motifs humanitaires (décès ou maladie grave, ou raisons professionnelles attestées de l'employeur), la préfecture pourra délivrer des passeports temporaires d'une durée d'un an. Son coût est de 30 €. Il vous sera vivement conseillé de faire simultanément une demande de passeport biométrique

**Comment ont été choisies les communes équipées du dispositif de recueil ?**

Les critères de choix ont été le nombre de titres délivrés, l'accessibilité des communes et la continuité du service public.

### **Et la Carte Nationale d'Identité ?**

Rien ne change pour le moment, les demandes sont toujours recueillies à la mairie de votre domicile.

### **Questions :**

En cas d'urgence, est-il possible de se faire délivrer un passeport dans des délais raccourcis ?

La norme est le passeport de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

A titre exceptionnel et pour des motifs humanitaires (décès ou maladie grave, ou raisons professionnelles attestées de l'employeur), la préfecture pourra délivrer des passeports temporaires d'une durée d'un an. Son coût est de 30 €. Il vous sera vivement conseillé de faire simultanément une demande de passeport biométrique

### **Comment ont été choisies les communes équipées du dispositif de recueil ?**

Les critères de choix ont été le nombre de titres délivrés, l'accessibilité des communes et la continuité du service public.

### **Et la Carte Nationale d'Identité ?**

Rien ne change pour le moment, les demandes sont toujours recueillies à la mairie de votre domicile.

#### **Pour toute précision sur ce nouveau dispositif :**

[www.interieur.gouv.fr/](http://www.interieur.gouv.fr/)

rubrique : vos démarches

[www.val-doise.pref.gouv.fr](http://www.val-doise.pref.gouv.fr)

rubrique : démarche/passeport

Autres renseignements utiles :

Conseils au voyageurs : [www.diplomatie.gouv.fr/fr](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr)

Demander un acte de naissance en ligne :  
[www.actes-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.doc](http://www.actes-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.doc)

**Nucourt Com-Info** : le journal du conseil municipal

**Directeur de la publication** : Alain Prache.

**Conception et réalisation** : Commission communication

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

**Mairie de Nucourt** rue de la Boutrolle

Tél. : 01 34 67 41 11 Fax : 01 34 67 46 05

**E-mail** : [mairie.nucourt@wanadoo.fr](mailto:mairie.nucourt@wanadoo.fr) **Site internet** : <http://www.nucourt.fr>